

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Délibération N° 19.069.3	
En exercice	37
Présents	25
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE MISSIONS ENVIRONNEMENTALES

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PATRIMOINE ET NATURE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2019 DE LA FÊTE DE LA TRANSHUMANCE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation: 05/04/2019

L'an deux mille dix-neuf **Et le 11 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

- 25 Conseillers communautaires présents: madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.
- **7 Conseillers communautaires absents représentés:** madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Didier CAYLA), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Frédéric FABRE (représenté par monsieur Pascal LOUBET), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Martine SIGNOUREL), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Brigitte MARTINEZ (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ).
- **5 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

Secrétaire de séance : madame Odile CORBIERE.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 11 avril 2019

Convention avec l'association Patrimoine et Nature pour l'organisation de l'édition 2019 de la fête de la transhumance – Autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le budget 2019 voté le 11 avril 2019;

Vu le projet de convention avec l'association Patrimoine et Nature pour l'année 2019 ;

Considérant que la Communauté de communes la Domitienne a choisi d'exercer les missions de gestionnaire des zones Natura 2000 ((FR9101439 – Collines du Narbonnais (d'Ensérune) – FR 9101431 – Mare du Plateau de Vendres – FR 9110108 – Basse Plaine de l'Aude) et des terrains du Conservatoire du littoral au 1^{er} janvier 2018;

Considérant que la sensibilisation aux espaces naturels et plus largement à l'éducation à l'environnement s'inscrivent à la fois dans les missions de gestion des zones Natura 2000 dont La Domitienne est gestionnaire, au travers des documents d'objectifs ad hoc, et dans les objectifs de gestion des terrains du Conservatoire du Littoral;

Considérant que l'association Patrimoine et Nature a lancé, depuis plus de 10 ans, une action à destination du grand public – la Fête de la Transhumance – afin de mettre en lumière l'activité pastorale et, dans un même temps, souligner le caractère remarquable et fragile d'un territoire riche d'une biodiversité extraordinaire;

Considérant que cette manifestation a pour objectif de pérenniser le travail du berger, de participer à la valorisation des activités agropastorales et de contribuer à la gestion et à la préservation des sites naturels remarquables;

Considérant qu'elle fédère des communes, des intercommunalités et de nombreuses associations locales diverses ;

Considérant que cette manifestation permet, pour la Communauté de communes, la mise à l'honneur de l'activité de pâturage dans la basse plaine, activité essentielle pour l'entretien des milieux naturels ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 dont elle a la gestion ;

Considérant que la participation de la Communauté de communes auprès de l'association Patrimoine et Nature s'élève à 6 500 euros ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Philippe VIDAL, 2ème vice-Président, Après en avoir délibéré, Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote, A l'unanimité,

I. APPROUVE la convention avec l'association Patrimoine et Nature pour l'organisation de l'édition 2019 de la fête de la transhumance, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **II. PREND ACTE** que le Conseil départemental de l'Hérault sera sollicité pour une demande de subvention, la plus importante possible, par l'association Patrimoine et Nature, pour la réalisation de ladite manifestation.
- III. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.
- **IV. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **V. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.
- **VI. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARA

